



depuis 1936

PETIT-ROUZIÈRES

TRANSACTION • GESTION • LOCATION • SYNDIC

HONORAIRES TRANSACTION

1 €	à	14 999 €	=	1500€
15 000 €	à	49 999 €	=	9,50%
50 000 €	à	69 999 €	=	8,00%
70 000 €	à	99 999 €	=	7,50%
100 000 €	à	199 999 €	=	6,80%
200 000 €	à	299 999 €	=	5,80%
300 000 €	à	499 999 €	=	5,50%
500 000 €	et +		=	5,00%

HONORAIRES DE LOCATION ET DE GESTION LOCATIVE

ZONE NON TENDUE

“ Les honoraires liés à la mise en location d’un logement sont à la charge exclusive du bailleur. Par exception, quatre prestations présentant une utilité pour les deux parties font l’objet d’une prise en charge partagée entre bailleur et locataire : l’organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l’établissement de l’état des lieux d’entrée” dit la loi ALUR (article 1er, 8° du I)

SURFACE	FRAIS ADMINISTRATIFS* / M ²	ETAT DES LIEUX / M ²	TOTAL / M ²
1 m ² -29 m ²	8 €	3 €	11 €
30 m ² -39 m ²	7 €	2 €	9 €
40 m ² -59 m ²	6 €	2 €	8 €
60 m ² -99 m ²	5 €	2 €	7 €
100 m ² et +	3 €	2 €	5 €

Le plafond, calculé à partir de la surface habitable du logement, varie selon la zone géographique dans laquelle est située le bien loué. En zone NON TENDUE le plafond est de 8€ TTC/m² pour les frais administratifs, et 3€/m² pour les honoraires d'état des lieux.

L'intégralité du département de la CHARENTE est en zone non tendue. En CHARENTE MARITIME seules, les villes de : Angoulins, Aytré, Châtelailon-Plage, Dompierre-sur-Mer, La Rochelle, Lagord, Nieul-sur-Mer, Périgny, Puilboreau, Salles-sur-Mer sont situées en zone tendue.

HONORAIRES DE LOCATION PART PROPRIETAIRE

SURFACE	FRAIS ADMINISTRATIFS* / M ²	ETAT DES LIEUX / M ²	TOTAL / M ²
1 m ² - 29 m ²	8 €	3 €	11 €
30 m ² - 39 m ²	7 €	2 €	9 €
40 m ² - 59 m ²	6 €	2 €	8 €
60 m ² - 99 m ²	5 €	2 €	7 €
100 m ² et +	3 €	2 €	5 €

Rédaction bail box ou place de parking : 100 € TTC à la charge du preneur.

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

6% HT + TVA en vigueur (20%) des sommes encaissées.

(*) les frais administratifs comprennent les honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail.